



N°22 juin 2016

## 35 401 €

C'est le montant consacré à l'aménagement espace cinéraire (columbarium, ossuaire et mise en accessibilité de l'espace déchets verts).

Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 14 809 € soit 41,83 %. Les concessions pour les 14 emplacements réservés aux urnes à ce jour (d'autres pourront être rajoutés) seront facturées à 1 000 € chacune. Au final il restera donc 6 592 € soit 18,62 % à financer avec le budget communal. Tout en répondant à la mise aux normes accessibilité du cimetière, la réalisation permettra de répondre à l'avenir à une demande et évitera l'agrandissement du cimetière dans l'immédiat.

### A propos de la collecte des déchets

Vous êtes en possession du dernier bulletin d'information COCORIKO (n°13 - juin 2016). Quatre pages sont consacrées aux changements liés à l'obligation d'harmoniser des différentes collectes sur les 33 communes de la communauté de communes. Néanmoins il nous a semblé bon de faire un zoom sur les changements qui vous impactent ou non.

#### Qu'est-ce qui ne change pas pour vous ou très peu ?

➤ Les poubelles jaunes et grises ont été maintenues. Les maisons situées dans une impasse où le camion ne passe pas (Rue Haute) et les logements collectifs qui ont opté pour la poubelle individuelle ont été dotés de poubelles grises avec cadenas.



➤ La tarification pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2016 reste la même (à la levée). Néanmoins, pour pouvoir comparer vous trouverez à titre indicatif sur la facture du 2<sup>ème</sup> semestre 2016 la tarification appliquée à partir de 2017 (à la pesée).

#### Qu'est-ce qui change pour vous ?

➤ Dès la prochaine collecte, le ramassage des poubelles grises se fera désormais le mercredi au lieu du mardi et les poubelles jaunes seront ramassées le jeudi (semaine paire comme aujourd'hui). En cas de jour férié le ramassage sera automatiquement décalé d'un jour. Exp : si le jour férié tombe un lundi, la



poubelle grise sera levée le jeudi et la poubelle jaune le vendredi. Pour vous aider à ce changement d'habitudes, un calendrier de ramassage du 2<sup>ème</sup> semestre 2016 est joint à ce bulletin.

➤ Les conteneurs papiers sur les aires d'apport volontaire seront enlevés au plus tard en fin d'année. Le surplus sera

à déposer à la déchetterie.

#### Pourquoi différencier le jour de collecte ?

- Pour rationaliser la collecte dans les 33 villages qui a une incidence sur le coût du transport.
- Par manque de place devant les collectifs qui ont optés pour les poubelles individuelles. Un bâtiment avec 18 logements occasionne un encombrement de 36 poubelles sur le trottoir la semaine de ramassage des 2 poubelles.

### Attention

Changement des jours de collecte dès la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet  
(Voir calendrier joint)

N'hésitez pas à nous contacter au 03.88.69.02.09 pour en savoir plus.



## A vos agendas

### DERNIERE MINUTE

L'ASCS vous invite à la retransmission sur grand écran du match France-Islande dimanche soir, le 3 juillet 2016, à partir de 21h00, à la salle polyvalente de l'école.



Prévisions dépenses de fonctionnement 2016		Réalisé 2015
Charges à caractère général	148 640 €	123 332 €
Charges de personnel	129 550 €	92 534 €
Autres charges de gestion courante	61 056 €	47 358 €
Charges financières	14 107 €	14 963 €
Dépenses imprévues	13 212 €	
Dépenses diverses	6 554 €	3 257 €
Virement à la section d'investissement	250 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>623 119 €</b>	<b>281 444 €</b>



Prévisions recettes de fonctionnement 2016		Réalisé 2015
Produits des services, domaines et ventes	3 550 €	3 822 €
Impôts et taxes	232 113 €	222 944 €
Dotations et participations	81 283 €	95 499 €
Autres produits de gestion courante	18 000 €	17 856 €
Produits exceptionnels	2 024 €	10 892 €
Reprise excédent 2015 et antérieurs	286 149 €	213 096 €
<b>TOTAL</b>	<b>623 119 €</b>	<b>564 109 €</b>

Prévisions dépenses d'investissement 2016	
Remboursement d'emprunt	23 508 €
Frais logiciels informatiques	1 500 €
Réserves foncières	20 000 €
Dépenses imprévues	14 601 €
<b>Opérations d'équipement</b>	
Groupe scolaire	25 000 €
Eglise	450 000 €
Autres bâtiments communaux	20 000 €
Mairie	8 000 €
Réseau éclairage public	65 040 €
Réseau voirie	107 000 €
Réseaux eau et assainissement	40 000 €
Divers mobiliers et matériels	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>779 649 €</b>



Prévisions recettes d'investissement 2016	
Fonds de compensation TVA	19 978 €
Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement	35 000 €
Subvention DETR et Fonds de soutien (Etat)	27 180 €
Subvention COCOKO église	10 000 €
Subvention départementale rénovation église	63 089 €
Autres vsubventions église	105 000 €
Subvention départementale travaux voirie	6 091 €
Excédent d'investissement reporté	261 241 €
Amortissement	2 070 €
Virement de la section de fonctionnement	250 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>779 649 €</b>

## Inscriptions sur les listes électorales

Afin de pouvoir voter lors des élections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017, et aux élections législatives du 11 et 18 juin 2017, n'oubliez pas de vous inscrire dès le **1<sup>er</sup> septembre 2016** sur les listes électorales de la Commune. L'inscription sera ouverte jusqu'au **31 décembre 2016**.

**Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer en mairie, il vous est possible de procéder à votre inscription sur la liste électorale de Hurtigheim en ligne.** En effet, il vous suffit de vous connecter sur <https://mon.service-public.fr/> et de vous munir d'une version numérisée de votre carte d'identité ou passeport et d'un justificatif de domicile.



## Principales décisions du Conseil Municipal

- **Affaires sociales** : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le conseil municipal a voté la dissolution du centre communal d'action sociale (CCAS). En raison de la lourdeur administrative liée à son activité, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République autorise sa suppression pour les communes de moins de 1 500 habitants. Le volet social ne sera pas supprimé pour autant. La compétence sociale sera exercée au sein de la commission communale d'action sociale, nouvellement créée. Elle se compose de tous les membres (y compris des non élus) qui siégeaient au CCAS auparavant.
- **Rénovation de l'église** : Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour les travaux de rénovation intérieure de l'église. Quatre propositions ont été examinées par la commission d'appel d'offre. Le conseil municipal a décidé de retenir l'offre de l'architecte Michel POULET, qui a proposé le taux de rémunération le moins-disant, à savoir 11,85% du coût hors-taxe de la prestation. Les travaux lui seront donc confiés, et s'échelonnent sur une durée prévisionnelle de six mois. L'avant-projet définitif a été approuvé pour un montant total HT de 330 545,36 €. L'appel d'offres pour les sept lots de ce chantier a été publié le 14 juin 2016. Le retour des candidatures a été fixé au 8 juillet 2016.
- **Budget** : Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2015 qui se traduit par un excédent de clôture de 282 664,84 € en fonctionnement et de 261 241,15 € en investissement. Le budget primitif a été adopté pour un montant de 623 119,34 € en section de fonctionnement et 779 649,15 € en section d'investissement. Les taux d'imposition restent inchangés pour 2016. Pour finir, le conseil municipal a approuvé le reversement du produit de la chasse à l'association foncière de Hurtigheim et non à la Caisse d'Assurance des Accidents Agricoles du Bas-Rhin qui bénéficiait de ce revenu auparavant.
- **Santé publique** : Le conseil municipal a décidé de s'engager aux côtés de la Ligue Nationale contre le Cancer en classant l'aire de jeux de l'école et du city-stade, en zone non-fumeurs. Un arrêté municipal d'interdiction du tabac dans ces deux zones a été affiché sur place. 
- **Projet abribus et voie circulation douce** : Dans le cadre de la construction du collectif « Le Clos des Forgerons », le conseil municipal a approuvé les travaux d'aménagement d'un abribus, semi couvert face à l'église, et la pose de macadam dans le périmètre de l'abribus. Le sentier attenant sera gravillonné et élargi pour permettre le passage des piétons et deux-roues en circulation douce.
- **Sécurité civile** : Le conseil municipal a décidé de confier la rédaction du plan communal de sauvegarde et du document d'information communal sur les risques majeurs à l'organisme d'ingénierie E.G.E.E qui avait déjà réalisé un diagnostic accessibilité des voies et bâtiments publics en 2014. Le coût de cette commande s'élève à 2 310 euros. Ce document permettra d'optimiser la capacité de réaction de la Commune en cas de risque majeur.
- **Cimetière et columbarium** : Les tarifs des concessions au cimetière ont été révisés et décidés comme suit : concession petite en pleine terre fixée à 100€, concession simple en pleine terre fixée à 180€, concession double en pleine terre fixée à 400€, concession d'une caverne au columbarium fixée à 1000€, concession d'une case sur colonne au columbarium fixée à 1000€.

- **Urbanisme** : L'expérience de l'instruction des demandes d'urbanisme au regard du PLU depuis le 29 juillet 2013 conduit la Commune à devoir préciser des règles mineures. La modification concernera la déclivité des pentes de garage, limitée à 12% en zone UA, UB et IAU, la hauteur des clôtures portée à 1m80 entre voisins dans la zone IAU, l'obligation d'un recul minimal de 5m par rapport aux voiries et emprises publiques en zone IAU, et la réglementation concernant les espaces libres de toute plantation en zone UB et IAU. Le conseil municipal a donc voté en faveur d'une modification simplifiée du PLU, qui sera conduite par la Communauté de Communes du Kochersberg suite au transfert de la compétence urbanisme. La consultation du nouveau règlement se fera en mairie du 5 septembre au 7 octobre.



**Règlementation de la tonte et des activités de bricolage** :

Pour préserver la tranquillité de tous, la tonte et le bricolage occasionnant des nuisances sonores sont autorisées les jours ouvrables de **8h à 12h et de 13h30 à 19h00**, mais **interdites le dimanche et les jours fériés**.



## Brèves

- **Défibrillateur** : Un défibrillateur automatique externe est installé à la porte de la salle communale, 11 rue Principale. La Commune a souscrit un contrat de location afin de bénéficier d'un équipement entretenu et contrôlé en permanence.
- **Travaux de voiries** : Les travaux de réaménagement des trottoirs et de l'éclairage public, sur la route des Romains et la rue Principale ont été achevés au premier trimestre 2016. Le montant total des travaux réalisés s'élève à 81 305,40 euros TTC pour la voirie, et 49 642 euros TTC pour l'éclairage public.
- **Modification des horaires d'accueil du public** : Suite à la demande de mise à temps partiel sollicitée par la secrétaire, le conseil municipal a, lors de la séance du 22 février 2016, consenti à modifier les horaires d'ouverture au public. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, l'accueil du public en mairie se fait le lundi de 10h à 12h, le mardi de 17h à 19h, le jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 11h à 13h.
- **Rénovation du petit logement à l'école** : la rénovation du petit logement au-dessus de l'école est en voie d'achèvement. Les moquettes ont été arrachées pour être remplacées par du parquet, les murs ont été repeints, les sanitaires et la salle de bain intégralement remplacés, et une cuisine équipée a été installée.
- **Remembrement du ban Communal** : Le remembrement étant de nouveau d'actualité, la Sous-commission communale d'aménagement foncier s'est réunie une première fois mardi le 28 juin 2016.



- **Balayeuse** : La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland a acquis une machine de désherbage/balayage au mois d'avril 2016, dans une logique de mutualisation des moyens entre les communes membres du territoire. Ses prestations se font à la demande des mairies, et sont facturées au nombre d'heures. La balayeuse reviendra prochainement effectuer le nettoyage de la route des Romains. Il est à noter que des caniveaux et trottoirs régulièrement entretenus par les riverains, permettront d'éviter d'avoir trop souvent recours à cette prestation.

### L'information par courriel vous intéresse?

La mairie peut vous transmettre par courriel diverses infos liées à la vie communale. Si cela vous intéresse, contactez-nous par l'intermédiaire de votre messagerie en adressant un courriel à : [mairie@hurtigheim.fr](mailto:mairie@hurtigheim.fr) dans lequel vous mentionnez votre volonté d'être informé par ce biais.